Nations Unies S/PV.7911



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7911e séance

Vendredi 31 mars 2017, à 13 h 20
New York

Président :	M. Rycroft	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	M. Gee
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Zalyalov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Biagini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Fesko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

17-08554 (F)





La séance est ouverte à 13 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Cameroun à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/270, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal, la Suède et l'Ukraine.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2349 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise se félicite de l'adoption à l'unanimité par les membres du Conseil de la résolution 2349 (2017), première du genre sur le bassin du lac Tchad, et remercie la délégation britannique pour en avoir fait une des priorités de sa présidence du Conseil pour le mois de mars, qui prend fin aujourd'hui.

Assurément, la résolution témoigne de l'engagement fort et résolu du Conseil à accompagner les pays du bassin du lac Tchad dans leurs efforts visant à combattre le mouvement terroriste Boko Haram et à résoudre, ce faisant, la crise humanitaire et à s'attaquer aux causes profondes de la situation particulièrement difficile dans laquelle ils se trouvent. Faisant suite à la visite effectuée par le Conseil successivement au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigéria du 2 au 7 mars, que le Sénégal a eu l'honneur de codiriger avec la France, et à la séance d'information publique (voir S/PV.7894) que nous avions organisée ici deux jours après le retour de la délégation – ce, à l'initiative de la délégation britannique –, cette résolution vient replacer au moment opportun la crise qui secoue ces pays en haut des priorités de la communauté internationale.

Depuis l'insurrection du mouvement terroriste Boko Haram en 2009, cette région fait face à une double crise : elle est sécuritaire et elle est humanitaire. Je passe les chiffres, la Conférence d'Oslo étant suffisamment revenue sur les statistiques liées à la crise humanitaire qui secoue les pays du bassin du lac Tchad.

Notre résolution, qui vient en réponse à cette situation, invite à la poursuite de l'action contre Boko Haram, à travers, entre autres, la Force multinationale mixte, créée et formée par les pays de la région et déployée par l'Union africaine pour créer les conditions propices à la stabilisation de la région et à l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle appelle à cet égard les partenaires multilatéraux et bilatéraux à renforcer leur soutien à la Force multinationale mixte, afin d'améliorer ses capacités opérationnelles, notamment en logistique, en mobilité, en communication, en équipements et en renseignements. Engageant les États à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale de l'Union africaine, la résolution, en outre, se félicite de l'annonce de 458 millions de dollars faite lors de la Conférence d'Oslo et demande le décaissement rapide de ces fonds, d'autant plus que les pays de la région ont déjà mis la main à la poche.

Plus important encore est l'intérêt qui a été porté à la dimension « développement » dans cette résolution, qui a reconnu le caractère indissociable des liens entre paix, sécurité, développement et droits de l'homme, donnant ici au concept de pérennisation de la paix tout son sens. Sous ce rapport, tout en soulignant l'impérieuse nécessité, pour les pays de la région, de juguler les inégalités sociales, politiques, économiques et celles fondées sur le genre, sans oublier les défis environnementaux, la résolution encourage les Gouvernements concernés à renforcer la coordination de leurs efforts dans la mise en œuvre de programmes

respectifs et invite les partenaires internationaux à apporter leur soutien.

De même, elle encourage la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de concert avec la Commission du bassin du lac Tchad, à définir une stratégie commune, holistique et efficace pour s'attaquer aux causes profondes ayant contribué à l'émergence de Boko Haram.

Pour conclure, j'émets le souhait que le rapport sollicité du Secrétaire général par cette résolution et attendu dans cinq mois puisse permettre d'appréhender à fond les progrès accomplis à la faveur des mesures adoptées.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Mon pays a voté pour la résolution 2349 (2017) après de longues négociations entre les membres africains du Conseil et les pays du bassin du lac Tchad. À l'issue de ces négociations, des amendements de fond ont été apportés au projet, ce qui a abouti à un texte conforme aux buts et objectifs qui avaient présidé à la visite effectuée par le Conseil dans la région au début de ce mois.

La résolution insiste sur la souveraineté de ces États, tout en s'inscrivant dans les limites du mandat confié au Conseil par la Charte des Nations Unies. La résolution exprime également la solidarité du Conseil avec les pays de la région dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre le mouvement terroriste Boko Haram, en dépit de leurs capacités limitées, d'un environnement militaire complexe et de la gravité de la crise humanitaire dans la région.

Les négociations autour du projet de résolution sur le bassin du lac Tchad ont montré qu'il était nécessaire d'améliorer les méthodes de travail du Conseil, notamment dans le domaine des consultations concernant ses projets de résolution. Nous soulignons une fois de plus la nécessité de défendre les principes de transparence et de participation pleine et effective de tous les membres du Conseil, permanents et non permanents, aux négociations. Nous soulignons en particulier que les membres africains du Conseil doivent prendre part aux discussions portant sur des questions relatives au continent africain.

Le Conseil doit maintenir les voies d'une communication transparente, sérieuse et efficace avec tous les pays concernés par un projet de résolution en cours de négociation, afin de prendre en considération leurs opinions, leurs préoccupations et leurs propositions, dans le but de renforcer la crédibilité du Conseil, d'empêcher toute ingérence inacceptable dans les affaires intérieures de Membres de l'ONU et de faire face aux réalités sur le terrain.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon salue l'adoption unanime de la résolution 2349 (2017) et remercie le Royaume-Uni de son rôle de chef de file. Le Japon est heureux d'avoir parrainé cette résolution.

La résolution représente un jalon important dans le cadre de l'attention accrue que le Conseil de sécurité accorde au bassin du lac Tchad. Elle nous met également au défi d'adopter une approche véritablement intégrée pour lutter contre les difficultés multidimensionnelles auxquelles se heurte la région. Les problèmes qui se posent dans le bassin du lac Tchad, qui vont du terrorisme et aux trafics, en passant par l'insécurité alimentaire et les changements climatiques, ne pourront pas être réglés de manière individuelle.

La résolution reflète le fait que les progrès en matière de sécurité doivent aller de pair avec un appui au développement, aux moyens de subsistance, aux droits de l'homme et aux autres efforts visant à éliminer les causes profondes de l'instabilité. Nous devons faire fond sur cette résolution fondatrice concernant le bassin du lac Tchad en tirant parti, pour atteindre ces objectifs en recourant à divers outils disponibles, notamment le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la Commission de consolidation de la paix, les organisations régionales et sous-régionales, et les mécanismes d'appui bilatéraux et multilatéraux.

Le Japon souligne importance de mettre en œuvre cette résolution, ce qui exige indéniablement une démarche globale. Le Japon attend avec intérêt de travailler avec les membres du Conseil et de nombreux autres acteurs pour aider à pérenniser la paix dans le bassin du lac Tchad.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Une nouvelle fois, nous nous félicitons de l'adoption unanime de la résolution 2349 (2017), qui fait suite à la mission effectuée par le Conseil de sécurité dans les pays du bassin du lac Tchad du 2 au 7 mars 2017. Il ne fait aucun doute que les négociations sur le projet ont demandé certains efforts. Nous avons travaillé en trinôme, avec les pays de la région et le rédacteur, afin de tenir compte de l'objectif de la visite et des sentiments exprimés par le Conseil durant toute une série de réunions organisées

avec un certain nombre de parties prenantes, notamment les autorités au plus haut niveau de certains de ces pays.

Avant de poursuivre, je tiens à rendre hommage au Royaume-Uni et au Sénégal, qui ont codirigé la mission du Conseil de sécurité, dont ils ont garanti le succès en lui assurant des préparatifs minutieux en amont. Ils méritent d'être félicités.

Nous pensons que, dans sa forme actuelle, la résolution envoie le message qui convient; c'est pourquoi nous avons décidé de la parrainer. Nous sommes heureux également que les pays de la région soient représentés dans la salle aujourd'hui, et il est bon que le Conseil ait eu l'occasion d'entendre leurs vues.

Je suis sûr que les membres du Conseil sont tous d'accord : les difficultés auxquelles se heurtent les pays de la région du bassin du lac Tchad en matière de sécurité, les complications écologiques dues aux changements climatiques et les lourdes répercussions qu'a eues la chute du prix des matières premières sur leurs économies sont interdépendantes.

Il est aussi parfaitement clair que la communauté internationale ne se rendait pas compte de l'ampleur ni de la gravité des défis auxquels fait face la région. C'est pourquoi nous avons assuré les pays de la région de notre solidarité et de notre ferme appui à leurs efforts visant à surmonter ces défis, et souligné l'importance d'une solution globale et holistique par le biais d'une intervention centrée sur le développement à long terme. Il n'est donc qu'approprié que la résolution exprime fidèlement ce sentiment, et c'est ce que nous nous sommes efforcés de faire durant les négociations. Et c'est précisément ce qu'attendent aussi du Conseil les pays de la région qui nous ont accueillis avec enthousiasme durant notre visite – ce dont nous nous félicitons. Nous espérons que la résolution répondra à ces attentes.

Pour terminer, je salue la coopération et la coordination qui existent entre les quatre pays de la région en matière de lutte contre Boko Haram, comme l'illustrent les activités de la Force multinationale mixte.

M. Zalyalov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a voté pour la résolution 2349 (2017) sur la situation dans le bassin du lac Tchad, car nous souhaitions maintenir le consensus au sein du Conseil de sécurité et aussi parce que les termes utilisés étaient acceptables pour les représentants de la région. Mais il importe que nous soulignions que nos observations et remarques n'ont pas toutes été intégrées dans le texte de la résolution.

Tout d'abord, nous croyons qu'il est incorrect de parler de conflit s'agissant de la situation dans la région du bassin du lac Tchad. Boko Haram a été désigné comme groupe terroriste et inscrit sur la liste d'organisations terroristes du Conseil de sécurité. En outre, il avait déjà, en mars 2015, prêté allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant. Ceci signifie que la lutte contre ce groupe n'est rien d'autre qu'une lutte contre le terrorisme. Nous regrettons donc qu'une telle qualification n'ait pas été prise en considération dans le projet de résolution.

En outre, l'une des principales causes de la dégradation de la situation et de la prolifération du terrorisme dans les États de la région n'a pas non plus été mentionnée, à savoir la politique irresponsable d'ingérence dans les affaires intérieures de pays voisins, la Libye en particulier. Comme d'autres, nous avons pourtant suggéré à maintes reprises à nos collègues du Royaume-Uni de ne pas se hâter d'adopter la résolution, tout simplement parce que le mandat de leur présidence du Conseil de sécurité touchait à sa fin, mais on ne nous a pas écoutés. C'est pourquoi le document final est en partie déséquilibré et pas suffisamment affiné. Nous espérons que nos observations seront prises en compte à l'avenir.

M. Inchauste Jordán (Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'État plurinational de Bolivie remercie la délégation britannique d'avoir pris l'initiative de présenter la résolution 2349 (2017) adoptée aujourd'hui à l'unanimité, qui atteste de la détermination du Conseil de sécurité à lutter contre le terrorisme. À cet égard, nous voudrions souligner que l'objectif de la résolution est d'affirmer notre appui à la lutte que les Gouvernements camerounais, tchadien, nigérien et nigérian mènent contre Boko Haram. Nous apprécions les efforts faits par ces pays pour élaborer des plans d'action contre le terrorisme, une lutte qu'ils mènent en notre nom à tous. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de continuer de présenter un front uni sur cette question, tout en respectant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ces pays.

Toutefois, nous appuyons et partageons les préoccupations exprimées par d'autres délégations concernant les méthodes de travail. Nous pensons que, dans ce cas, les délais accordés pour la négociation n'étaient pas suffisants, ce qui a fait que certaines des observations formulées par les délégations n'ont pas été reflétées comme il se doit dans la résolution. Nous pensons qu'il était possible d'avoir un autre cycle de négociations, soit en reprenant là où ces négociations

s'étaient arrêtées, soit en reportant l'adoption de la résolution.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue la création de la Force multinationale mixte (FMM) par les pays de la région – Nigéria, Cameroun, Tchad, Niger et Bénin – ainsi que les progrès qu'ils ont enregistrés dans leur lutte contre le terrorisme. Nous apprécions la détermination sans failles dont font montre les pays de la région, ainsi que les efforts inlassables qu'ils déploient pour lutter contre le terrorisme. Nous apportons un appui aux pays de la région par le biais du renforcement de la coordination et de la coopération avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du bassin du lac Tchad. Tout en respectant les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale, la communauté internationale doit énergiquement aider les pays de la région à renforcer leurs capacités de lutte antiterroriste et permettre à la FMM de mener ces opérations avec efficacité afin d'améliorer la situation humanitaire.

Le Conseil de sécurité doit s'efforcer d'adresser un message positif, à savoir que la communauté internationale est résolue à appuyer les pays de la région dans leurs efforts visant à lutter contre le terrorisme et à remédier à la situation humanitaire. La Chine a toujours été convaincue que, lorsque des membres du Conseil de sécurité expriment des préoccupations au sujet d'un projet de résolution, une attention doit être pleinement accordée à ces préoccupations et celles-ci doivent être reflétées dans le texte en question afin que tous les efforts soient faits pour parvenir à un consensus sur le projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2349 (2017). Je me félicite du consensus qui s'est dégagé à cet égard et je voudrais remercier le Sénégal en particulier et tous les membres du Conseil de sécurité en général du travail qu'ils ont effectué sur ces questions, ainsi que de leur appui à ce texte important. Cette adoption marque l'ouverture d'un nouveau chapitre s'agissant de notre action dans le bassin du lac Tchad.

Il convient, est c'est un bon début, de se faire une idée de la situation directement sur le terrain, mais cela ne suffit pas. Il ne suffit pas d'appeler l'attention sur cette situation. Nous décevrons les populations de la région si nous ne réagissons pas à ce que nous avons observé et si nous ne prenons pas des mesures pour apporter véritablement répit et soulagement aux souffrances, à la faim et à l'instabilité. Par la résolution d'aujourd'hui, nous avons indiqué clairement ce qu'il y a lieu de faire.

Tout d'abord, il faut que les pays de la région, la communauté internationale et les Nations Unies intensifient d'urgence leur intervention face à la crise humanitaire. Si nous agissons maintenant, la famine peut être évitée. Mais cela signifie que soient rapidement décaissés les montants annoncés à Oslo – chaque dollar des 458 millions promis par les bailleurs de fonds et du milliard promis par le Gouvernement nigérian. Cela signifie qu'il faut aider les gouvernements de la région à répondre de façon globale et efficace à la crise tout en faisant fond sur le leadership dont ils ont déjà fait preuve. Cela signifie que toutes les parties de la région – notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale – s'attaquent aux causes profondes de la crise et aux inégalités économiques, luttent contre l'extrémisme violent et autonomisent les femmes. Boko Haram exploite la pauvreté dans le nord-est. Il exploite les hommes qui ne considèrent les femmes que comme des objets, des épouses et des cuisinières sans perspectives d'avenir. Ceci est inacceptable.

Il nous faut aussi veiller à ce que la crise ne se prolonge pas et ce, en comblant le fossé qui existe entre les programmes humanitaires et de développement. Le Royaume-Uni donne en l'exemple en la matière. Nous avons été l'un des premiers pays à financer l'intervention. Nous apportons un appui aux gouvernements régionaux. Et nous sommes en train de renforcer nos programmes de développement à l'heure même où l'aide humanitaire continue d'être acheminée.

Si nous voulons mettre fin à la crise, il nous faut aussi saluer les pays de la région et appuyer l'action qu'ils mènent pour lutter contre Boko Haram, notamment par le biais de la Force multinationale mixte. Ils doivent maintenir la dynamique engagée s'ils veulent vaincre Boko Haram et Daech. Mais, ce faisant, toutes les parties et tous les pays doivent respecter les droits de l'homme, surtout durant les opérations antiterroristes. On ne peut vaincre la terreur et instaurer la paix en commettant des atteintes contre les civils ou en les tolérant. Nous devons tous nous imposer des normes autrement plus strictes que cela. C'est pourquoi nous espérons que des

conseillers de l'ONU pour les droits de l'homme seront déployés pour aider au respect de ces normes.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Cameroun.

M. Tommo Monthe (Cameroun) : Comme le Conseil peut le constater, nous, les quatre pays membres du bassin du lac Tchad, sommes ici, et mes autres collègues m'ont demandé de porter leurs voix en ce jour mémorable où, après avoir adopté pendant plusieurs années des déclarations du Président, le Conseil en est arrivé maintenant à adopter une résolution ferme – la résolution 2349 (2017). J'ai donc l'honneur de prendre la parole au nom des pays de la région du lac Tchad que sont le Niger, le Nigéria, le Tchad et mon propre pays, le Cameroun.

De prime abord, nous tenons à remercier le Conseil de sécurité pour la visite effectuée du 2 au 7 mars dans les pays du bassin du lac Tchad. Il s'agissait d'une visite sans précédent du Conseil dans cette partie du monde. Cette visite aura permis aux membres du Conseil de se rendre compte de la nature réelle de Boko Haram, qui est une nébuleuse terroriste, de ses exactions, de ses dégâts matériels et humains, de ses méthodes plus que barbares utilisant les jeunes, les femmes, les filles, y compris en bas âge, comme kamikazes ou vulgaires bandits pour incendier les écoles, brûler les villages, attaquer les marchés, voler le bétail et tendre des embuscades aux soldats et aux populations civiles. La visite aura également permis aux membres de suivre, de la bouche même des plus hautes autorités des pays concernés, et de voir concrètement sur le terrain les efforts déployés par ces pays et leurs populations sur les plans militaire, sécuritaire, humanitaire, diplomatique et du développement face aux agissements de Boko Haram.

La résolution adoptée aujourd'hui à la suite de la visite du Conseil constitue une grande première et également une avancée importante dans la mobilisation de la communauté internationale en appui et en accompagnement aux pays de la sous-région dans leur lutte acharnée contre cette secte terroriste. Comme l'ont dit les représentants, nous luttons contre le terrorisme. La nébuleuse terroriste de Boko Haram, faut-il le rappeler, a été associée à l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.

Face aux coûts humanitaires, économiques, politiques, sociaux et militaires de la crise, les pays de la sous-région ont vite compris que la réponse militaire, essentielle pour assurer la sécurité des personnes et des biens, devrait s'insérer dans une approche holistique. C'est dans cette perspective, comme l'a vu le Conseil lors de sa visite, que chaque État concerné a adopté et mis en œuvre des activités visant non seulement à s'attaquer aux causes profondes, mais également aux conséquences désastreuses de la situation actuelle. Je me félicite de ce que la résolution mentionne nombre de plans de développement conçus par les pays de la région.

Dans le même état d'esprit, le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad ont renforcé leur coopération dans plusieurs domaines pour juguler cette situation et y mettre fin. Cette coopération se déploie également dans le cadre des organisations régionales, à l'image de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ou de la Commission du bassin du lac Tchad. L'un des résultats clefs de cette coopération régionale a été la mise en place de la Force multinationale mixte, dont les résultats sur le terrain ont permis de réduire de façon significative les capacités militaires de Boko Haram. Nous apprécions à leur juste valeur les soutiens multiformes fournis par nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, mais comme le sait le Conseil, Boko Haram ne dort pas. Même si elle a été battue frontalement sur le plan militaire, sa capacité de nuisance s'exprime dans des actions kamikazes, de prise d'otages et d'embuscades. Nous formulons le vœu que l'adoption de cette résolution marque le point de départ d'un soutien plus décisif non seulement à la Force multinationale mixte et aux initiatives régionales, mais aussi à chacun des pays de la région du lac Tchad qui, pour faire face aux crises multiformes découlant des actions terroristes de Boko Haram, se trouvent obligés de réduire les ressources devant être allouées à d'autres secteurs de la vie nationale, y compris l'éducation et la santé.

L'éradication de Boko Haram est d'une impérieuse nécessité autant pour les pays de la région que pour la communauté internationale tout entière. Nous apprécions à sa juste valeur la substance des paragraphes 33 et 34 de la résolution 2349 (2017) relatifs à l'invitation faite au Secrétaire général d'effectuer,

dès que possible, une visite conjointe de haut niveau dans la région avec le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président de la Banque mondiale, le Président de la Banque africaine de développement et la Haute Représentante de l'Union européenne, afin de renforcer l'engagement de la communauté internationale quant à la mise en œuvre des divers programmes de développement poursuivis dans la région en vue d'éradiquer la pauvreté et la misère, véritables causes profondes et terreaux susceptibles de renforcer les racines de Boko Haram. Lorsque le Conseil aura amorcé les préparations d'une telle visite, nous serons prêts et nous leur réserverons l'hospitalité légendaire des pays du bassin du lac Tchad.

Le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad espèrent que le rapport qui sera soumis par le Secrétaire général fera preuve d'audace et permettra de se pencher sur les solutions les plus adéquates non seulement sur les plans sécuritaire et humanitaire, dont l'urgence ne fait l'ombre d'aucun doute, mais également sur le déficit d'éducation et de formation, le déficit de résilience face aux changements climatiques et le déficit de développement durable, avec au cœur l'impératif de l'éradication de la pauvreté. C'est à ce prix que nous pouvons, tous ensemble, nous assurer d'une victoire certaine et totale sur la nébuleuse terroriste de Boko Haram.

Nous comptons fortement sur le Conseil de sécurité, tout comme le Conseil de sécurité peut compter fortement sur nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Bosah (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre conduite efficace des travaux du Conseil de sécurité durant ce mois. Je saisis également cette occasion pour remercier les membres du Conseil de sécurité de la visite qu'ils ont effectuée dans la région du bassin du lac Tchad, ce qui leur a permis d'évaluer les défis sécuritaires et humanitaires auxquels sont confrontés les gouvernements de la région.

Le Nigéria s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant du Cameroun au nom des pays de la région et se félicite de l'occasion qui lui est donnée de partager une ou deux observations en tant que pays au centre de cette insurrection.

Nous saluons l'adoption aujourd'hui à l'unanimité de la résolution 2349 (2017), qui reconnaît non seulement les défis complexes auxquels est confrontée la région, mais encourage également ses gouvernements à maintenir la dynamique engagée dans la lutte contre Boko Haram et à renforcer encore la coopération et la coordination militaires dans la région. Il s'agit là d'un événement dont nous nous félicitons. Notre appui sans faille aux travaux du Conseil de sécurité témoigne de l'importance que nous attachons à la contribution de cet organe principal de l'ONU, qui est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les discussions conséquentes que les membres du Conseil ont eues avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement nigérian au cours de leur récente visite confortent cette assertion.

À ce stade critique, alors que la situation sécuritaire s'est améliorée dans la foulée des récentes victoires militaires, nous espérons que le Conseil de sécurité et la communauté internationale continueront de collaborer avec les gouvernements de la région pour instaurer une paix durable, rétablir la sécurité, assurer la protection des civils et résoudre la crise humanitaire causée par les activités de Boko Haram. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il continue d'aborder la situation de manière constructive, comme il le fait depuis l'émergence de Boko Haram dans la crise régionale.

Malgré les énormes défis qui se posent du fait des activités terroristes de Boko Haram, le Gouvernement nigérian demeure résolument engagé dans la lutte contre le terrorisme et toutes ses ramifications. Nous avons mis en place une solide stratégie antiterroriste centrée sur la population et conjuguant des opérations sécuritaires restructurées et une approche fondée sur les droits de l'homme, qui permettra de mettre en œuvre le programme de réhabilitation, de réintégration et de reconstruction. Afin d'atteindre cet objectif stratégique, le comité présidentiel chargé de l'intervention dans le nord-est s'est vu confier pour mandat de créer des synergies entre les diverses initiatives dans la région, de les diriger et de les coordonner. Le comité comprend des partenaires de développement du Gouvernement, des fondations privées et la société civile.

Nous sommes aussi en train d'accélérer la mise en œuvre des cadres juridiques et institutionnels existants afin d'atténuer les souffrances de notre peuple et de fournir une aide humanitaire effective, dans l'esprit du Sommet mondial sur l'action humanitaire qui s'est tenu à Istanbul en mai 2016. Le Nigéria fournit ainsi à ceux qui en ont besoin de la nourriture, un appui, des soins de santé intégrés, un abri, un soutien psychosocial et un accès à l'eau et l'assainissement. Nous dialoguons

également avec des chefs communautaires et religieux éminemment respectés afin d'empêcher la radicalisation de jeunes vulnérables. Nous continuerons d'accorder la plus haute priorité au renforcement de la résilience des personnes déplacées et à l'accroissement de leur participation aux programmes de formation professionnelle et d'acquisition de compétences.

Les pays de la région du bassin du lac Tchad ont aujourd'hui désespérément besoin de l'appui de l'ONU et de la communauté internationale pour pouvoir assurer la mise en œuvre crédible de la résolution 2349 (2017). Il est également temps pour le Conseil de se concentrer à nouveau sur la nécessité impérieuse de fournir à ces pays des programmes complets d'assistance dans divers domaines liés à la consolidation de la paix, notamment en assurant la sécurité, le renforcement des capacités et le développement socioéconomique. La diminution de la superficie du lac Tchad a une incidence négative sur les communautés vivant autour du bassin, ce qui ne fait qu'aggraver leurs difficultés.

Face à l'ampleur des répercussions transfrontières de la crise humanitaire, il est de plus en plus difficile pour un État de la région du lac Tchad de répondre à lui seul aux besoins des victimes. En dépit de nos capacités nationales, nous sommes dépassés par la situation, en particulier en raison la diminution des ressources financières. Tous les pays du bassin du lac Tchad déploient des efforts importants pour soulager les souffrances des populations. Le Nigéria renouvelle son appel en faveur d'une action internationale énergique en vue d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action relatif au développement et à la résilience du lac Tchad face aux changements climatiques.

Il est évident que ce ne sont ni les idées ni les initiatives qui nous manquent, mais bien les ressources, en raison des besoins concurrents de tous les secteurs du développement. Nous redisons donc qu'il faut de toute urgence renforcer l'action internationale et coopérer activement avec les pays du bassin du lac Tchad afin d'accélérer les efforts de relèvement. Le Nigéria réaffirme sa détermination à travailler avec le Conseil et avec la communauté internationale dans son ensemble. Nous sommes très reconnaissants de l'aide cruciale que nous accordent le système des Nations Unies et nos partenaires pour appuyer nos interventions dans le nord-est et le bassin du lac Tchad. Nous exhortons le Conseil à continuer d'œuvrer avec nous pour trouver des solutions plus structurelles, dans le respect du principe d'appropriation nationale, en prenant d'urgence des mesures vitales pour protéger les populations.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer que l'avenir des populations de la région du bassin du lac Tchad repose sur une sécurité durable et sur la pérennité des ressources autour du lac. Nous sommes persuadés que la mise en place d'une collaboration authentique et l'établissement de partenariats solides avec la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union africaine nous permettront de relever promptement ce défi.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais, puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de mars, adresser les sincères remerciements de la délégation britannique aux membres du Conseil de sécurité, en particulier à mes collègues Représentants permanents et aux membres de leur équipe, ainsi qu'au secrétariat du Conseil, pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni. Cela a été un mois chargé, avec de nombreux faits saillants que nous résumerons pour l'ensemble des membres de l'ONU et la société civile à l'occasion de la séance récapitulative officieuse cet après-midi, à 15 heures. Nous n'aurions pu le faire seuls ni sans le travail acharné, l'appui et les contributions positives de tous les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat, ainsi que du personnel des services de conférence et des interprètes.

En plus de toutes les personnes que j'ai remerciées, je voudrais également adresser, à titre personnel, mes remerciements à mon excellente équipe pour tout ce qu'elle a fait pour que cette présidence soit couronnée de succès. Alors que nous arrivons au terme de notre présidence, je sais que je m'exprime au nom de l'ensemble du Conseil en souhaitant plein succès à la délégation des États-Unis durant le mois d'avril.

La séance est levée à 13 h 55.